

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ
Comité syndical du 22 mars 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE

DELIBERATION 2022-II-001

Compte administratif 2021 du syndicat mixte du Grand Légué

Date de la convocation : 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Date de la convocation : 15 mars 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mr BENIER Jean-Marie, Mme Juliana SAN GEROTEO

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : Mr Ronan KERDRAON a donné pouvoir à Mr GUIHARD Hervé (SBAA)

M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à Mme Gaëlle NIQUE (Région)

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région),

Membres des services :

Conseil départemental : M. Eric VANTAL - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale.

Vu le rapport n°2022-II-001 présenté par Mme la Présidente du Syndicat mixte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 52 au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu le compte de gestion 2021 produit par Madame la Payeuse départementale;

Mme Gaëlle NIQUE confie la présidence à M. André COENT, Vice-Président du Syndicat mixte et quitte la séance. Sous la Présidence de M. André COENT, Président du syndicat mixte, le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, décide :

- **De constater** que le compte administratif 2021 est strictement conforme au compte de gestion 2020 ;

- **D'adopter** le compte administratif du Syndicat mixte du Grand Légué pour l'exercice 2021 tel que présenté par la Présidente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



La Présidente,

Mme Gaëlle NIQUE

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEG
Comité syndical du 22 mars 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE

Rapport n° 2022-II-001

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif du Syndicat Mixte du Grand Ligué pour l'exercice 2021. Le compte laisse apparaître les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 497,84 €		624 311,20 €	0,00 €	669 809,04 €
Opérations de l'exercice	279 032,43 €	269 853,04 €	578 634,38 €	560 216,30 €	857 666,81 €	830 069,34 €
Totaux	279 032,43 €	315 350,88 €	578 634,38 €	1 184 527,50 €	857 666,81 €	1 499 878,38 €
Résultat de l'exercice 2021 (hors report)	-9 179,39 €		-18 418,08 €		-27 597,47 €	
Résultats de Clôture		36 318,45 €		605 893,12 €	0,00 €	642 211,57 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	36 318,45 €	0,00 €	605 893,12 €	0,00 €	642 211,57 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	36 318,45 €	0,00 €	605 893,12 €	0,00 €	642 211,57 €

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Les recettes de l'exercice 2021 s'élèvent à 269.853,04€ auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 de 45.497,84 € portant les recettes de fonctionnement à 315.350,88€.

Les recettes de fonctionnement sont constituées

- des contributions des trois structures selon la répartition suivante :

Conseil départemental des Côtes d'Armor : 40 % soit 63.280 €

Région Bretagne : 35 % soit 55.370 €

Saint Brieuc Agglomération : 25 % soit 39.550 €

- de la compensation partielle par la Région Bretagne de la subvention réparation navale à hauteur de 102.260 €
- des recettes de redevance du domaine à hauteur de 1.043,89 € (régularisations incluses)
- du remboursement de la caisse maladie pour les arrêts de travail de l'année 2021 pour 7.043,27 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 279.032,43 € et concernent :

- le versement d'une subvention d'équilibre à la CCI pour la réparation navale (168.970 €)

- l'achat de fournitures administratives ;

- la sous-traitance de prestations de services (service paie, cotisation M Bretagne..) ;
- la cotisation à l'assurance groupe au Centre de gestion pour les risques statutaires ;
- la rémunération des agents en poste.

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture positif de 36.318,45€ prenant en compte l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020.

La section d'investissement se présente ainsi :

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 560.216,30€ (qui comprennent les recettes réelles de fonctionnement pour 557.400€, des recettes d'ordre pour 2 816,30€ auxquelles s'ajoutent un résultat de clôture 2020 (excédent d'investissement reporté) de 624.311,20 € portant les recettes totales de l'exercice à **1 184 527,50€**.

Les recettes d'investissement sont constituées des contributions des membres (800.000 €) selon la répartition suivante :

Conseil départemental des Côtes d'Armor : 40 % soit 222.960 €

Région Bretagne : 35 % soit 195.090 €

Saint-Brieuc Agglomération : 25 % soit 139.350 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 578.634,38 € et concernent :

les frais d'études liées au projet de 4^{ème} quai pour environ 33.000 €

le nom de domaine www.grandlegue.org

la subvention de 483.497,33 € accordée à la CCI (aide à la valorisation des sables de dragage)

une partie de l'étude hydro-sédimentaire pour un montant de 60.000€

La section d'investissement présente un résultat positif de 605.893,12 € prenant en compte le résultat positif reporté de l'exercice 2020. Ce montant résulte du décalage entre les prévisions et les dépenses réelles liées à la construction du 4^{ème} quai.

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du trésorier qui vous sont présentés dans le rapport suivant.

Je vous propose donc :

1. de constater que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du Trésorier,
2. d'adopter le compte administratif du Syndicat Mixte du Grand Légué pour l'exercice 2021, tel que présenté ci dessus.

La Présidente,

Mme Gaëlle N...



Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 022-200041648-20220322-2022_003_001-DE

